

Affouage 2023

Le tirage au sort des lots de bois aura lieu le **samedi 16 décembre 2023 à 10h00** sur l'allée du centre équestre.

Délais d'exploitation :

Façonnage : 31 mars 2024

Débardage : jusqu'au 31 mars 2024 puis du 15 juin au 15 août 2024.

- Seuls les brins et arbres martelés à la peinture rouge sont à exploiter,
- Abattage ras de terre et horizontal du taillis ;
- Cloisonnements : Abattage de tous les brins situés dans les cloisonnements sur une largeur de 2.50 m (marquage à la peinture verte ou jaune, ne pas abattre les arbres)
- Dispersion des branchages et rémanents d'exploitation hors des fossés d'assainissement, de périmètre et hors des arbres vendus ;
- Le débardage devra se faire par les cloisonnements ;
- Après débardage du bois de feu, chaque affouagiste niveliera les ornières qu'il aura pu faire sur le parterre de la coupe ou les lignes de parcelles. Il veillera à ne laisser aucune immondice (bouteilles, bidons, sacs plastiques, etc...) .

Le code forestier interdit le travail en forêt le dimanche et les jours fériés toute l'année pour la quiétude des promeneurs et des animaux.

En cas de non-respect de ces consignes et des délais d'exploitation vous ne pourrez pas prétendre à un lot de bois l'année prochaine.